

UN GENRE DIPLOMATIQUE LA FRANCE ENTRE LA COMPASSION ET LA REPENTANCE UNIVERSELLE

PAR

GÉRALD ARBOIT (*)

Il en avait fait un thème illustrant sa conception de la rupture tranquille. A Nice, le 30 mars 2007, il s'était placé du côté de «*ceux qui pensent que la France n'a pas à rougir de son histoire; elle n'a pas commis de génocide*». Trois semaines plus tard, à Rouen, il affirmait vouloir «*remettre la France à l'honneur*», dénonçant «*la repentance, mode exécration à laquelle [il] demande de tourner le dos*». Dans le climat induit par la compétition présidentielle, ces propos de Nicolas Sarkozy prenaient évidemment l'aspect d'un pavé lancé dans le jardin du chef de l'Etat sortant, Jacques Chirac. Depuis son accession à la magistrature suprême, ce dernier avait en effet érigé la repentance mémorielle en mode d'action publique : pendant douze ans, elle a fonctionné comme un fil rouge de la diplomatie française, à l'exclusion de toute autre philosophie.

Pour autant, cette évolution s'inscrit dans un contexte international, dans «*un mouvement planétaire de réactivation du passé*» (1). D'Europe, d'Amérique, d'Orient et d'Afrique, les opinions publiques réclament une meilleure place à l'histoire et à la mémoire dans l'action des Etats. Au nom d'une croyance relativiste de la mondialisation, l'objectif paraît être de faire exploser les conceptions classiques de l'histoire nationale pour faire émerger la masse des «*oubliés*». D'une certaine manière, elle cherche à répondre au «*choc des civilisations*» (2) qui aurait succédé à la Guerre froide. Si le phénomène apparaît comme global (3), il en reste pour autant «*glocal*», dans le sens où il n'en conserve pas moins des lectures nationales et régionales correspondant aux espaces publics auxquels il s'adresse. Il est aussi le résultat de l'intervention d'acteurs débordant l'action diplomatique classique.

(*) Chercheur au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (CERIME) de l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France) et directeur de recherche au Centre français de recherches sur le renseignement (Paris, France).

(1) Henry Rousso, «*Vers une mondialisation de la culture*», *XX^e siècle*, n° 94, 4 juin 2007, pp. 3-10.

(2) Samuel HUNTINGTON, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Simon and Schuster, New York, 1996 (trad. fr., *Le Choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 1997), ouvrage issu d'un article paru dans *Foreign Affairs*, été 1993, pp. 22-49 (trad. fr., *Commentaire*, n° 66, été 1994, pp. 238-252).

(3) Konrad JARAUSH / Thomas LINDENBERGER (dir.), *Conflicted Memories : Europeanizing Contemporary Histories*, Berghahn, New York, 2007.

UN PHÉNOMÈNE D'ABORD OCCIDENTAL

Si on peut dater le retour du «*passé qui ne passe pas*» (4) au tournant des années 1970, avec le début de la grande anamnèse du passé nazi de l'Europe, il faut encore attendre une vingtaine d'années pour que la mondialisation des phénomènes culturels, particulièrement de mémoire, quitte le champ strictement historique pour entrer dans celui de l'action diplomatique. Elle emprunte en cela la thématique humanitaire, mais touche aussi à la redéfinition de l'Etat.

L'excuse et la compassion comme substitut à l'action

En 1995, deux voyages de Jean-Paul II ont marqué un tournant dans la manière de pratiquer la diplomatie : en République tchèque en mai, puis en Slovaquie en juillet, le Saint-Père a demandé pardon pour les torts causés aux non-catholiques. La démarche impressionnait d'autant plus que, en préparation du Jubilé de l'Eglise catholique de l'an 2000, comme annoncée dès juin 1994, il la reprit maintes fois, notamment en Afrique, menacée par l'expansion musulmane (5). La démarche pontificale sous-entendait une nouveauté dans l'approche des relations internationales : à l'épreuve de forces qui les avait marquées jusque-là, elle proposait la repentance, afin que chacun assume son propre passé et reconnaisse ses préjugés. Il s'agissait d'une démarche de purification de la mémoire, étape préliminaire indispensable à la réconciliation (6). Les chefs d'Etat laïques ne tardèrent pas à suivre le Pontife romain.

Cependant, cette démarche était parfois, de part et d'autre, difficile à faire accepter, soit par crainte de réveiller de vieilles propagandes, soit à cause de la difficulté à assumer une histoire étrangère. De ce point de vue, les relations passionnées, sinon passionnelles, entre la France et l'Algérie du président Abdelaziz Bouteflika, sont représentatives. Habitué des philippiques, piques et autres formules assassines en direction de l'ancienne puissance coloniale, ce chef d'Etat semblait pourtant mû par une volonté d'apaisement, au point qu'il envisageait un traité d'amitié entre les deux pays. Son entrevue avec le Président français, Jacques Chirac, du 2 au 4 mars 2003 à Alger, reflétait bien ce besoin d'entente. Cependant, le vote de la loi du 23 février 2005 par le Parlement français, reconnaissant en particulier le «*rôle positif de la colonisation*», reporta *sine die* toute négociation sur le passé en forme d'avenir : Bouteflika y voyait une preuve supplémentaire de la «*cécité mentale, confinant au négationnisme et au révisionnisme*»

(4) Pour reprendre l'expression d'Eric CONAN / Henry ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Fayard, Paris, 1994.

(5) Gérald ARBOIT, «L'Histoire dans la médiatisation du Siège apostolique», in Michel MATHIEN, *La Médiatisation de l'histoire. De l'utilisation du passé dans la construction de l'actualité*, Bruylant, Bruxelles, 2004, p. 178.

(6) Luigi ACCATOLI, *Quand le pape demande pardon*, Albin Michel, Paris, 1997, p. 392.

de Paris. Le 8 mai 2006, pour le 61^e anniversaire de la répression de la manifestation de Sétif, Guelma et Kherrata, il n'hésita pas à accuser la France d'y avoir mené «*une entreprise génocidaire*». Pis encore, le Président compara les «*fours de la honte*» que l'armée française avait utilisés aux fours crématoires de l'Allemagne nazie. Et d'exiger repentance et pardon, avant d'espérer l'amitié du peuple algérien. Le message doux du 8 mai 2007 était, contre toute attente, un appel à la réconciliation avec la France. Bouteflika plaida pour «*un climat de confiance*», tout en concédant que le passé de ces événements avait été «*traumatisant*».

Dans leur utilisation de la repentance pour alimenter la polémique, les Etats se départissent du Saint-Siège, dans le sens où elle n'est pas uniquement une entreprise de recherche d'un bien commun par une méditation sur leur propre histoire : elle devient un instrument de violence politique censé apporter réparation à un passé jugé honteux. La communauté internationale a même conceptualisé cette volonté en opposant à la vieille antienne d'unité nationale la vulgate de la diversité culturelle, la souveraineté se voyant opposer un devoir d'ingérence, l'oubli étant éloigné grâce à la justice pénale internationale. Concomitante de l'avènement présumé d'un «*nouvel ordre*» mondial, cette contestation ouvrait un nouvel espace public, dans lequel le droit était censé s'opposer à la politique, comme dans une vision «*interniste*» des normes juridiques communes.

Ainsi, l'ingérence est devenue un instrument contre l'oubli. Les rapports de puissance s'en trouvent lénifiés par cette référence à un critère moral et juridique supérieur que sont depuis 1945 les crimes contre l'humanité (7). Des tribunaux pénaux internationaux se sont ainsi créés au Sierra Leone, en ex-Yougoslavie, au Rwanda, au Kosovo, au Timor Oriental; des commissions «*vérité et réconciliation*» sont apparues en Afrique du Sud, au Guatemala, au Maroc et, dernièrement, en Pologne. De son côté, la France adoptait des «*lois mémorielles*» (2001-2005) et jugeait Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (1997) dans une expiation de son passé vichyste, selon l'acceptation donnée par le président Jacques Chirac dans sa repentance du Vél(odrome) d'Hiv(er) du 16 juillet 1995 (8). En vertu de la compétence universelle, des juridictions internes ont mis en œuvre cette ingérence, remplissant comme le tribunal de New York une fonction de médiation : dans l'affaire de l'indemnisation des Juifs spoliés, en janvier 1997, cette action a amené l'administration américaine à offrir son arbitrage dans une histoire

(7) Antoine GARAPON, «*La justice pénale internationale : humiliation ou dynamisation de la souveraineté des Etats ?*», in Gilles ANDRÉANI / Pierre HASSNER, *Justifier la guerre ?*, Presses de Sciences Po, Paris, 2005, p. 292.

(8) «*Discours du Président de la République, M. Jacques Chirac, lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 (rafle du Vél' d'Hiv')*», Paris, 16 juillet 1995, disponible sur le site Internet www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=1&K=977371140&W=AUTEUR+PH+IS+%27Chirac%27+AND+DATE+%3D+%2716.07.1995%27+ORDER+BY+DATE/Descend.

franco-française. A chaque fois, la justice s'est mise au service de l'histoire politique pour reformuler le pacte fondateur sous le regard du monde.

La France, incarnation de la crise identitaire en Occident

Cette évolution droit-de-l'hommiste prend un tour particulier en France, où la construction historique de l'Etat explique l'acuité des problématiques de mémoire et d'histoire. L'affirmation de la République y est consubstantielle d'une lecture biaisée du passé. Depuis la III^e République, le récit collectif mêlant hier et aujourd'hui a alimenté les manuels scolaires et les discours publics. Pour des raisons évidentes liées à sa fragile légitimité, le pouvoir devait s'identifier au pays. Issu à la fois de l'effondrement militaire du second Empire et du traumatisme provoqué par la Commune de Paris, le régime instauré par les trois lois constitutionnelles de 1875 repose sur un paradoxe originel : voté par une Assemblée monarchique divisée sur la question de légitimité historique (Bourbon contre Orléans), l'amendement Wallon instaurant la fonction de «Président de la République» ne fut adopté qu'à une voix de majorité, si bien que, jusqu'à la crise du 16 mai 1877, la République est sans Républicains... Résultat du sabotage de la III^e République le 10 juillet 1940, le régime qui lui succède par une faible majorité lors du référendum du 21 octobre 1946 devait faire cohabiter deux mémoires opposées, communiste et gaulliste. Avec la V^e République, la figure tutélaire du général de Gaulle se conjugait aux institutions qu'il avait créées.

L'histoire s'est donc vu confier en France une fonction sociale essentielle, entre mémoire nationale et certitude scientiste. Honorable du point de vue des méthodes et des enseignements, elle vise à libérer le citoyen en lui donnant les clefs de la compréhension du présent. Charles Seignobos, qui est, avec Ernest Lavisse, l'un des organisateurs de l'histoire universitaire, l'explique bien : *«l'enseignement historique est une partie de la culture générale parce qu'il fait comprendre à l'élève la société où il vivra et le rend capable de prendre part à la vie sociale»* (9).

Référence obligée, l'histoire est présente dans les discours politiques, les commentaires des journalistes et les actes des diplomates français. Elle contribue à inscrire la mémoire nationale et républicaine dans une continuité nationale. Il s'est agi de construire un légendaire commun, où reviennent sans cesse les mêmes figures, de Vercingétorix à Jeanne d'Arc; se sont ensuite ajoutés Clemenceau, Jaurès, Moulin, de Gaulle. Cette fonction sociale n'a pas été affectée par la montée de l'histoire des *Annales*, qui tenait autant d'un renouvellement méthodologique que de l'ouverture à de nouvelles problématiques (économique et sociale).

(9) «L'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique», cité par Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil, Paris, 1996, p. 26.

Histoire totale et civique, qu'on pourrait facilement qualifier d'officielle, elle n'a pas survécu au retournement des années 1970 : l'avènement d'une société de consommation de masse conjugué au délitement de l'école, qui ne cesse de perdre son rôle de transmission, a ouvert le cycle de la mémoire. Ce basculement a éloigné la France du temps long pour l'enfermer dans le «devoir» de mémoire, soit son exact opposé : *«parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que de détails qui la confortent; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensibles à tous les transferts, écrans, censure ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire comme Halbwachs l'a fait qu'il y a autant de mémoires que de groupes; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel»* (10). Cette fragmentation mémorielle s'est accompagnée de trente années de *«délestage en profondeur»* (11) de sa consistance, pour ne plus apparaître qu'identitaire et atemporelle.

La fin de la Guerre froide a achevé ce processus initié par le soulèvement de la jeunesse en mai 1968. Le mémorialisme est devenue patrimonialisme au service de communautés fractionnant l'espace national. La visibilité d'un «révisionnisme» historique pervers (négationnisme antisémite), en lieu et place du légitime (orthodoxie historique), en a suggéré un nouveau, au profit des «oubliés» de l'histoire savante. Cette collision entre raison historique et révélation intemporelle correspond à une *«idéologisation de la tradition»* (12). Elle est le résultat d'une hypermnésie consécutive à l'amnésie post-traumatique ayant occulté ce qui s'était passé (13). Les entrées sont multiples en France : collaboration, pieds-noirs, harkis, immigration... Le cas le plus probant est l'Holocauste, qui a engendré une politique de réparation dans les années 1990-2000. D'autres conflits viendront encore demander le repentir, jouant sur l'absence d'identification précise des faits et des victimes, mais plus encore des réparations possibles. La montée en puissance de la figure de la victime qui en découle correspond bien au processus de personnification médiatique et à la réponse historique de la biographie. Elle se nourrit d'interrogations sur un présent sans cesse recomposé, niant toute attente au profit de l'individualisation des choix et des expériences, générée par la télé-réalité et la satisfaction immédiate qu'elle engendre.

(10) Pierre NORA, *Les Lieux de mémoire*, I, *La République*, Gallimard, Paris, 1984, pp. XIX-XX.

(11) Jean-Pierre RIOUX, «Perte de mémoire et déni du temps», *Regards sur l'actualité*, n° 325 («L'Etat et les mémoires»), nov. 2006, p. 38.

(12) Daryus SHAYEGAN, *Qu'est-ce qu'une révélation religieuse?*, Albin Michel, Paris, 1982 (rééd. avec une préface inédite, 1991).

(13) Ce processus est bien décrit par Paul RICŒUR dans *Mémoire, histoire, oubli*, Seuil, Paris, 2000.

LES ACTEURS DE CETTE ÉVOLUTION INTERNATIONALE

La ré-interprétation du passé repose moins sur la véracité et la validité des propositions avancées que sur la capacité des acteurs à se faire entendre. L'affirmation d'une «gouvernance mondiale», reposant sur une exigence de publicité propre aux sociétés démocratiques, a conduit à une exigence similaire pour l'action diplomatique. Ce bouleversement conceptuel s'est accompagné de la mise en place d'une «société civile» désireuse de s'immiscer dans le processus de médiation en exigeant une réparation de tous les dénis historiques.

Les limites de l'action diplomatique des États

L'action diplomatique se forge des traits imprimés par l'histoire dans la conscience des peuples. Là encore, le fait n'est pas spécifiquement français, mais prend une signification particulière lorsqu'il s'agit de la diplomatie française. En effet, diplomates et militaires en opération extérieure sont les interprètes naturels du passé de leur nation. De Napoléon se recueillant sur le tombeau de Frédéric II dans la crypte de la GarnisonKirche de Potsdam, le 25 octobre 1806, aux différentes troupes françaises déployées au Liban, en passant par le général Pershing saluant le 4 juillet 1917 le marquis de Lafayette (14), l'histoire est une justification de la politique : elle sous-tend la notion de puissance qui, parfois, conduit à une réécriture, quand elle ne conduit pas, comme depuis les années 1990, à sa désécriture par des cérémonies de moralisation du passé. Encore que ce qui est présenté comme historique ne relève que du politiquement correct et de la facilité médiatique... Elle se mue en simple propagande lorsque ce «révisionnisme» tente d'expliquer au nom d'hier la construction de demain par l'action d'aujourd'hui. Ainsi, dans les années 1990, la position française face à l'agression serbe contre la Bosnie s'avéra des plus illisibles. Tandis que l'apparente trahison à la mémoire des troupes serbes mortes pour la France en 1916 fut largement médiatisée, au point de pousser un officier français à donner à Belgrade des renseignements sur les bombardements de l'OTAN durant l'intervention au Kosovo... Certes, toute l'Union européenne s'est trouvée suivre les chemins de son histoire dans la région, en premier lieu l'Allemagne, mais que dire du rêve américain de sécurité collective, inauguré par Woodrow Wilson en 1917 et sans cesse réactualisé depuis ?

Placée sous les feux d'une médiatisation accrue, la diplomatie de la fin du XX^e siècle semble discréditée par l'évolution des relations internationales depuis la chute du Mur de Berlin. Incapable de lire avec assurance un destin qui se dérobe, elle en conclut à la suite de Francis Fukuyama à la

(14) Il s'agissait en fait du soldat Charles E. STANTON, mais la postérité en a retenu le commandant en chef...

«*fin de l'histoire*» (15), à la victoire de l'économie de marché et de la démocratie occidentale. En découle «*tout cet universalisme occidental à la fois bien pensant, bien intentionné, hégémonique, paternaliste et sûr de lui, bouffi d'irréalisme et embrumé d'irrealpolitik*», qui s'est heurté aux réalités» (16) d'une autre lecture de l'histoire. L'explosion de la Yougoslavie ramenait le continent européen, en mal d'intégration et d'élargissement, à la question des nationalités (mal) réglée dans l'esprit de Versailles au lendemain de la Première Guerre mondiale. Quant au 11 septembre 2001, il trouve ses origines dans les prodromes du «nouvel ordre international» censé naître de la disparition de l'Union soviétique. Dans la joie de la victoire rapide contre la «*quatrième armée du monde*», au cours de la première guerre du Golfe (1990-1991), Fereydoun Hoveyda annonçait que, loin de régler le problème, la libération du Koweït par la coalition occidentale relançait en Orient «*le devoir de vengeance [qui] se transmet de génération en génération*»; il montrait un monde arabe tout entier confit dans son rêve collectif de l'âge d'or disparu (*al Andalus*), alors que la défaite de Saddam Hussein marquait la fin de la solution nationaliste (17). La pensée de cet ambassadeur du Shah d'Iran aux Nations Unies avait l'avantage de se placer, contrairement à ce que lui fait dire son préfacier de mai 2004 (18), dans le domaine des perceptions, notamment celle de l'ambivalence entre honneur et humiliation, qui rythme les sociétés arabes.

Or, l'autoflagellation généralisée se nourrit de cette apparence sentimentale qui n'est en rien le propre de la diplomatie. Au contraire, la négociation s'oppose à cette simplification, fruit de la médiatisation, de l'affaiblissement du lien social et du micro-nationalisme. Le rappel à l'histoire devient ainsi un moyen pour ne pas régler le présent et d'hypothéquer le futur. Depuis 1991, le déplacement du centre géopolitique et géoéconomique européen vers l'Allemagne et l'Europe centrale, comme le jeu de la Grande-Bretagne, a placé la France dans une position de «*puissance du statu quo [...]. Pionnière dans la construction européenne et y jouant un rôle prépondérant, elle subit le contrecoup de l'élargissement en termes de puissance pure tandis que l'approfondissement demeure inachevé*» (19). Partout dans le monde, sa voix s'éteint alors que montent les contestataires. L'Afrique est livrée à un mul-

(15) Francis FUKUYAMA, *La Fin de l'Histoire et le dernier des hommes*, Odile Jacob, Paris, 1993, et «The end of history?», *The National Interest*, été 1989 (trad. dans *Commentaire* n° 47, aut. 1989, pp. 457-469). Cf. aussi Christopher BERTRAM / Andrew CHITTY (dir.), *Has History ended? Fukuyama, Marx, Modernity*, Ashgate, Aldershot, 1994; Timothy BURNS (dir.), *After History? Francis Fukuyama and His Critics*, Rowman & Littlefield, Londres, 1994; Francis FUKUYAMA, «La fin de l'Histoire dix ans après», *Le Monde*, 17 juin 1999.

(16) Hubert VÉDRINE, avec la collaboration d'Adrien ABÉCASSIS et Mohamed BOUABDALLAH, *Continuer l'histoire*, Fayard, Paris, 2007, p. 32.

(17) *Que veulent les Arabes?*, First, Paris, 1991 (rééd. Page après page, Paris, 2004).

(18) Philosophe, économiste, professeur d'histoire des idées et des cultures à l'université Paris VIII, Guy Millière essaye de justifier la réédition de cet ouvrage en l'inscrivant dans la dialectique du Grand Moyen-Orient démocratique...

(19) Maurice VAISSE, «La puissance ou l'influence?», *Histoire de la diplomatie française*, Perrin, Paris, 2005, p. 970.

tilatéralisme qui ne sert qu'à maintenir une influence que le pays n'est plus en mesure d'assurer seul. Son « pré carré » méditerranéen est menacé par l'Espagne, aux horizons géopolitiques autres. Faute d'avoir de réelles solutions politiques, les diplomaties occidentales se sont mises à la remorque des prises de position humanitaires de leurs opinions publiques, critiquant l'inertie gouvernementale dans les Balkans, au Rwanda, en Tchétchénie ou au Darfour.

C'est l'un des gestes les plus célèbres de l'action française... et des plus controversés. En décembre 1992, Bernard Kouchner débarque à Mogadiscio, un sac de riz sur l'épaule, accompagné par un contingent de journalistes pour immortaliser cet instant où la France se rend au chevet d'une population à bout de forces. L'époque est à l'« humilitaire » (humanitaire militaire). Trois ans plus tard, débordés face à la violence des Seigneurs de la guerre, les Casques bleus plient bagage, abandonnant la Somalie au chaos... En lançant l'Atelier culturel Europe-Méditerranée-Golfe, le 28 novembre 2005, le président Chirac espérait relancer le processus de Barcelone, en panne dans ses volets politiques et commerciaux. L'Espagne et la Turquie, déjà engagées dans l'Alliance des civilisations, mise en œuvre un an auparavant, ont promis leur participation. En y introduisant la société civile en lieu et place de l'intergouvernementalité, tous acceptaient d'emblée que cette initiative, où l'histoire avait été intégrée par la France malgré les doutes des partenaires invités à participer, se limitât à de simples déclarations d'intention : *« comme la prière, l'auto-accusation est un moyen d'agir symboliquement à distance quand on ne peut rien faire »* (20) Les organisations intergouvernementales, comme l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe n'agissent pas différemment sur les mêmes thématiques...

L'irruption de la « société civile » nationale et internationale

Quand bien même ces événements ne font pas les gros titres de l'actualité, ces initiatives sont conçues comme des opérations médiatiques consensuelles. *« La repentance crée des gens qui s'excusent des délits anciens pour se défaire des crimes présents »* (21). C'est pourquoi Hubert Védrine souligne la nécessité d'en revenir à *« une conception classique de la politique étrangère – la défense de nos intérêts vitaux, de notre autonomie de décision, et de notre influence »* (22), contre tous les *« Européistes »*, *« droits-de-l'homnistes »* et *« multilatéralistes intégraux »*. Et de dénoncer la tendance à ne plus juger une politique étrangère qu'en fonction de critères moraux stricts, *« la question, n'étant plus : est-ce utile ? mais : est-ce scandaleux ? Si c'est jugé*

(20) Pascal BRUCKNER, *La Tyrannie de la pénitence. Essai sur le masochisme occidental*, Grasset, Paris, 2006, p. 52.

(21) *Ibid.*, p. 119.

(22) Hubert VÉDRINE, *op. cit.*, p. 137.

scandaleux, la machine à s'indigner couvre toute réflexion de son vacarme» (23)...

Le passage de «*l'ensauvagement à l'assagissement par saturation de meurtres, intempérance criminelle*» (24), s'est produit en Europe occidentale au milieu des années 1980. De cette époque date ce «protocole compassionnel» mis en place par les médias de masse et les organisations humanitaires. Selon la définition de Rony Brauman, il nécessite quatre conditions : la puissance émotionnelle, la non-concurrence, la médiation et l'innocence. Ce registre sert de communication au mouvement humanitaire depuis sa double prise de conscience, à l'occasion de son intervention en Ethiopie en 1984-1985. D'une part, la compassion cimente mieux le consensus que toute considération critique et la vitesse de l'agenda médiatique s'en accommode parfaitement. D'autre part, «*ce que le sentimentalisme médiatico-humanitaire avait contribué à occulter pouvait et devait être dévoilé par les humanitaires et grâce aux médias*» (25). Cinq ans plus tard, l'espoir d'un nouvel «ordre international» a imposé le modèle des *charities* anglo-saxonnes : nées à l'occasion des deux guerres mondiales pour venir en aide aux populations européennes sinistrées, elles pèsent aujourd'hui un poids économique important. L'apport de budgets considérables, notamment du fait d'organisations internationales, comme les agences des Nations Unies et l'Union européenne, a offert à l'humanitaire de revendiquer sa «professionnalisation», révoquant l'amateurisme initial des *French doctors* de Médecins sans frontières (MSF) et le transformant en économie de l'offre. Dès lors, assurée d'un financement, la sensibilisation qu'elle ambitionnait cinq ans plus tôt se transforma en marketing, où la publicité, l'image et le slogan passaient avant l'action elle-même (26).

La repentance de l'Etat, où le président présente les excuses du pays comme naguère les rois octroyaient le pardon divin, vient de cette évolution. Elle a instauré une véritable guerre civile des mémoires incompatibles dont s'est emparée une société civile aux caractéristiques hétérogènes. Ainsi de l'anticolonialisme, qui empêcha jusqu'à la commémoration de la victoire d'Austerlitz, le 2 décembre 2005, au prétexte que Bonaparte avait rétabli l'esclavage, comme le rappelait opportunément un portrait à charge publié en France (27)... Sans poser la question de sa légitimité, il est intéressant de s'interroger sur l'assemblage en multiples réseaux de cette société civile, pré-structurés autour de causes spécifiques (syndicalisme, féminisme, environnementaliste, développementaliste...), usant des opportunités d'action,

(23) *Ibid.*, p. 143.

(24) Pascal BRUCKNER, *op. cit.*, p. 107.

(25) «La pitié dangereuse», in Rony BRAUMAN / René BACKMANN, *Les Médias et l'humanitaire*, CFPJ éditions, Paris, 1996, pp. 40-51. Cf. aussi Rony BRAUMAN, «Génocide, information et bons sentiments», *Agora, Le désordre humanitaire*, n° 36, aut. 1995, pp. 53-54.

(26) Sylvie BRUNEL, «Humanitaire. Crise de croissance ou d'identité?», *Ramsès 2003*, Dunod, Paris, 2002, pp. 272-273. Cf. aussi l'entretien de Rony BRAUMAN, «L'image avant l'action», à *MCS Info*, mai 2003.

(27) Claude RIBBE, *Le Crime de Napoléon*, Privé, Paris, 2005.

notamment juridique, mise à disposition au niveau transnational ou international. Les années 2000 ont vu se développer une critique alternative aux vieux groupes syndicaux, religieux, politiques ou culturels. Plus urbaine et moins connectée aux médias, plus turbulente et moins institutionnelle aussi, elle est composée de jeunes militants souvent issus des meilleures couches sociales et intellectuelles. Symbole d'une hétérogénéité «*multicentrée, en quête d'espace public et de régulation*» (28) ou phénomène «*émergent*», addition de «*sociétés civiles*» nationales (29), elle utilise l'universalisation, certes relative, de certaines valeurs, comme les droits de l'homme, et pratiques politiques, comme la transparence politique, conjuguée à certaines préoccupations sociales, comme la compassion. Elle a permis la transformation de l'histoire en une créance dont chacun est l'ayant-droit, ce titre ouvrant droit à une action réparatrice et rétroactive sur le passé. Alliance de groupes politiques radicaux et de populations exclues et marginalisées, elle témoigne du processus d'individualisation qui s'est opéré dans la mouvance d'extrême gauche, n'hésitant pas à recourir aux méthodes anarchistes. Si la radicalisation reste semble-t-il l'apanage des seuls mouvements américains, cette affirmation de la société civile dans l'exercice de la vie internationale a transformé le combat politique. Il lui a fait quitter ses attributions classiques pour ne plus apparaître comme un instrument de mémoire et de repentir. «*Le devoir de mémoire n'est brandi par les uns que pour susciter le devoir de pénitence chez les autres*» (30).

DES RAISONS TYPIQUEMENT FRANÇAISES ?

L'achèvement du mandat de Jacques Chirac et les velléités de rupture de son successeur montrent l'ampleur de l'instrumentation politique de la repentance en France. Dans un pays où l'histoire est intrinsèquement liée à la construction de la nation et de la République, elle témoigne de l'ampleur de la crise du récit national. D'autant que le discours présidentiel de vérité sur le passé semble contrebalancé par le besoin d'exister du Parlement.

Une diplomatie fondée sur la mémoire

Les douze années de la magistrature suprême chiraquienne ont été ponctuées de permanents retours en arrière sur la représentation nationale du passé. Si cette période tranchait avec les précédentes, c'était moins en raison

(28) Marie-Claude SMOUTS, «La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale», in Marie-Claude SMOUTS (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales. Pratiques et théories*, Presses de Science-Po, Paris, 1998, p. 135.

(29) Béatrice POULIGNY, «Acteurs et enjeux d'un processus équivoque : la naissance d'une 'internationale civile'», *Critique internationale*, n° 13, oct. 2001.

(30) Pascal BRUCKNER, *op. cit.*, p. 183.

d'un meilleur recours aux historiens, demeurant toujours marginal, que du savoir historique sur lequel cette introspection historique reposait. Cependant, le regard chiraquien n'en était pas moins biaisé. Deux questions principales ont alimenté son discours, l'une tirée de la profondeur de sa croyance personnelle, l'autre imposée par la société civile. Du Vél' d'Hiv', le 16 juillet 1995, aux Justes parmi les nations, le 18 janvier 2007, en passant par le Chambon-sur-Lignon, le 8 juillet 2004, le centenaire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus, le 12 juillet 2006, et l'honneur rendu aux combattants coloniaux à Toulon le 15 août 2004, le Président de la République s'est interrogé sur les faillites nationales, «*les fautes du passé, et les fautes commises par l'Etat*», pour «*défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité*». Il entendait mettre en exergue, par comparaison, les ferments de la division de la France d'aujourd'hui aux travers du sursaut patriotique de quelques-uns. Il avait concrètement développé cette conviction, encore maire de Paris, lors de l'inauguration, le 16 octobre 1994, de la statue de Dreyfus : par-delà «*le scandale de l'injustice, le scandale de l'antisémitisme et de la xénophobie*», ce que pointait tout bonnement ce vieux rad.-soc. passé au gaullisme était «*le scandale de la division nationale*» (31).

Cette préoccupation le guidait encore lorsque les historiens, joignant leur voix à celle du Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais (Collectif-dom), se sont élevés contre le risque d'«*histoire officielle*» contenu dans la revendication de députés de la majorité présidentielle décidés à inscrire dans la loi le «*rôle positif*» de la colonisation. Le 4 janvier 2006, il demanda au président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, de présenter une proposition de loi «*qui rassemble et apaise les esprits*», avant d'opter finalement par voix de décret le 15 février suivant. La résurgence de la question coloniale, quarante-quatre ans après que la France eut rendu sa dernière possession, s'explique bien par cette notion d'«*oubliés*» dans le cadre d'une «*idéologisation de la tradition*». En effet, la perte de lien social est résumée par la seule marginalisation des enfants issus de l'immigration. Une argumentation autour de la «*fracture coloniale*» (32) fait office de révisionnisme idéologique, ouvrant droit à une demande de réparation. Cependant, la proximité avec le discours chiraquien de 1995 autour de «*la fracture sociale*» montre l'instrumentalisation, sous couvert d'argumentation historique à destination médiatique, de toute une gauche en perte de compréhension du monde et mal remise de son cuisant échec présidentiel d'avril 2002.

On pourrait ajouter deux autres initiatives chiraquiennes : le manuel d'histoire franco-allemand et l'atelier culturel Europe-Méditerranée-Golfe. Concrétisation de la proposition que le Parlement franco-allemand des jeunes

(31) Vincent DUCLERT, *Dreyfus au Panthéon. Voyage au cœur de la République*, Galaade Editions, Paris, 2007, pp. 501-506. Le texte de ce discours n'a jamais été rendu public.

(32) Cf. Pascal BLANCHART / Nicolas BANCEL / Sandrine LEMAIRE, *La Fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, Paris, 2005.

réuni à Berlin le 23 janvier 2003 avait faite à Jacques Chirac et Gerhard Schröder, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, le manuel, entreprise politique encadrée par les deux gouvernements, était destiné à relancer la coopération franco-allemande qui semblait marquer le pas : sa publication en 2005 en fait néanmoins un projet d'une grande et forte portée symbolique, qui invite les nouvelles générations d'élèves à un débat concret avec le pays voisin et encourage un dialogue approfondi sur la base d'une identité commune sans ignorer cependant les différences. Au même titre que la réconciliation franco-allemande voulue par le président Charles de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer cinquante ans plus tôt, il sert de modèle à d'autres initiatives, comme la lente gestation d'un manuel germano-polonais. Lancée dans le cadre du Sommet de Barcelone le 28 novembre 2005, la seconde initiative de Chirac, à destination du Sud, s'inspire inévitablement de cet heureux précédent : désireuse d'établir un « dialogue des civilisations », elle convoque, à Paris d'abord, puis à Séville et à Alexandrie, les « *créateurs, penseurs et décideurs des deux rives de la Méditerranée et du Golfe* » à « *une série de conférences associant les sociétés civiles des pays euro-méditerranéens* » (33) afin de ramener l'Europe en Méditerranée ; impossible à découpler de la situation qui y règne depuis le 11 septembre, « *l'enjeu de [cet] atelier [...] est le rétablissement de la confiance dans un monde menacé par la peur et par la haine* » (34). Pour cela, l'histoire était considérée comme une question importante, sinon la première. Ce travail sur l'histoire croisée/partagée avait été perçu comme la plus originale et la plus intéressante à tous les États avant Paris, entraînant souvent leur adhésion au projet. Cependant, à trop scruter les images de la négativité sur les uns et les autres et écouter des désirs d'Europe en forme d'injonction, la société civile ne devrait pas réussir à rééditer l'exploit gouvernemental franco-allemand...

La revanche parlementaire

L'événement le plus marquant de l'opération de « vérité et de réconciliation » de la présidence Chirac a été le recours à la loi. Par trois fois, le Parlement est venu imposer la force et la publicité du droit sur l'histoire. Le 29 janvier 2001, il votait une « loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 » (35). Quatre mois plus tard, le 21 mai, c'était au

(33) « Intervention de M. Jacques Chirac, Président de la République française, à l'occasion du Sommet euro-méditerranéen », Barcelone, 28 nov. 2005, disponible sur le site Internet pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20051128.html#Chapitre4.

(34) « Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République française, à la séance inaugurale de l'atelier culturel Europe-Méditerranée-Golfe », Paris, 13 sept. 2006, disponible sur le site Internet pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/actual/ael2/bulletin.asp?liste=20060913.html#Chapitre1.

(35) *Journal officiel*, n° 25, 30 janv. 2001 p. 1 590, disponible sur le site Internet www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PPEDW.htm. Au sein de l'Union européenne, seuls le Parlement grec et le Sénat belge ont reconnu le génocide arménien. La Douma de la Fédération de Russie a adopté une résolution reconnaissant le génocide le 14 avril 1995. Au Proche-Orient, la plupart des États sont hostiles à une telle reconnaissance, à l'exception d'Israël et du Liban.

tour d'une «loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité», dite «loi Taubira» (36), du nom de son inspiratrice, Christiane Taubira-Delannon, députée socialiste de la Guyane. Enfin, le 23 février 2005 était promulguée la «loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés», dont l'article 4 établissait que les programmes de recherche devaient accorder la place qu'elle méritait à l'histoire de la présence française outre-mer et les programmes scolaires en reconnaître le rôle positif (37). S'ajoute encore une «proposition de loi tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien», déposée le 12 avril 2006 par Didier Migaud, député socialiste de l'Isère (38).

Cette intrusion du droit – avec ses notions de «génocide» et de «crime contre l'humanité», reposant sur une jurisprudence bien établie dans l'Europe de l'après-Second Guerre mondiale – dans l'affirmation historique instaurait le primat de la vérité politique sur celui de la vérité scientifique. Le discours politique ne se nourrissait déjà pas des travaux des historiens professionnels. Voilà que la loi les contraignait à adopter, au risque de se mettre en dehors de toute légalité, le discours officiel désigné par la représentation parlementaire! «*Si encore les motivations [...] procédaient d'un désir sincère de concourir au progrès de la connaissance et à la manifestation de la vérité!*», notait René Rémond dans une de ses dernières tribunes (39).

Cependant, le propos du Parlement était tout autre. La loi ne servait pas à définir une vérité historique, pas plus qu'elle ne se voulait élargir le champ de la compétence universelle des juridictions françaises. Loin s'en faut! Deux lectures peuvent en être faites. La première est suggérée par René Rémond : «*pourquoi ne pas avoir pris position par exemple sur l'extermination des Indiens d'Amérique? La réponse est simple : c'est qu'il n'y a pas dans le corps électoral français de descendants des Indiens*»... Les mobiles des différentes lois, proposées par des parlementaires de toutes obédiences politiques, présentaient donc des ambitions électoralistes : à chaque fois, elles étaient votées sous la pression des ayants droit, à la veille d'échéances électorales importantes. Il en allait inversement de la «loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe», dite «loi Gayssot», du 13 juillet 1990 (40) : adoptée dans le contexte de publicité des thèses du négationniste Robert Faurisson, elle visait à lutter contre la remise en cause de faits historiques. Les lois suivantes, qui s'en inspiraient, visaient avant tout

(36) *Ibid.*, n° 11, 23 mai 2001, p. 8 175, disponible sur le site Internet www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX9903435L.

(37) *Ibid.*, n° 46, 24 fév. 2005, p. 3 128, disponible sur le site Internet www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEFX_0300218L.

(38) Cf. le site Internet www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/reconnaissance_genocide_armenien_1915_loi_2001.asp.

(39) «Pourquoi abroger les lois mémorielles?», *Regards sur l'actualité*, op. cit., p. 22.

(40) *Journal officiel*, n° 162, 14 juil. 1990, disponible sur le site Internet www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX_9010223L.

à une reconnaissance symbole des mémoires blessées (Arméniens, habitants des départements d'outre-mer, anciens colons et colonisés) en utilisant des arguments historiques.

L'adoption d'un projet de résolution qualifiant officiellement de génocide le massacre des Arméniens par les Turcs ottomans en 1915 par la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants américains, le 10 octobre 2007, conforte cette lecture politique de l'usage de la mise en accusation historique. Elle souligne aussi la volonté des Parlements, aussi bien aux Etats-Unis que de l'autre côté de l'Atlantique, de s'émanciper de la tutelle que lui impose le pouvoir exécutif. En France, le Parlement est le lieu de l'expression de la démocratie, de la négociation de la norme et du contrôle du gouvernement. Or, du fait d'une évolution institutionnelle visant, avec la Constitution de 1958, à revaloriser les pouvoirs de l'exécutif et à encadrer strictement le Parlement, auquel s'est ajouté un contexte politique défavorable avec l'apparition, à partir de 1962, du fait majoritaire, le gouvernement ne dépend plus de sa majorité, mais lui impose ses décisions. La cohabitation n'a pas vraiment modifié ces données, puisque, dans ces périodes, le gouvernement a plus que jamais besoin d'une Assemblée nationale en mesure d'adopter ses décisions sans opposition. Résolu à ne pas être qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs (au gouvernement, dans les partis politiques ou dans la rue), le Parlement a tenté de défier le pouvoir exécutif dans ses prérogatives de réécriture de l'histoire. La crise économique et sociale, la crise des valeurs qui traversent notre société nécessitent que le débat ait lieu, que le temps de la réflexion avant la prise de décision nécessaire soit pris. Et comme il est un acteur incontournable dans un système global de production de normes, il a utilisé les moyens qui lui étaient offerts. Au besoin, comme dans le cas des lois sur le génocide arménien et la colonisation, en intervenant sur des domaines très sensibles de politique étrangère.

* *
*

Comment interpréter le goût du repentir en France et, plus largement, en Occident? Assiste-t-on à l'aménagement d'une nouvelle norme internationale, non plus fondée sur la puissance et la souveraineté, mais plutôt sur l'exigence morale et vertueuse? Tirant les conséquences de leur essence multiculturelle, les sociétés occidentales élaborent un système de normes fondé sur l'éthique qu'elles s'appliquent en modèle. De fait, derrière la repentance réapparaît sans peine cette glorification qui agace dans les autres aires géopolitiques et géoculturelles.

La France est peut-être la nation la plus touchée, notamment à cause de la construction de son pacte social, de son destin commun, sur le temps long, la République devenant l'héritière des quarante rois et deux empe-

reurs qui la firent. De la grandeur d'antan, il ne reste plus qu'une puissance moyenne dont les ambitions mondiales ne correspondent plus à ses moyens. La construction européenne limitant désormais les attributs de sa souveraineté, tant législative que réglementaire et monétaire, une tension entre la réalité et les ambitions est révélée par ces incantations historiques.

Le goût du repentir du passé répond ainsi à l'incertitude de l'avenir et à l'absence de projet collectif. La ruine des grandes idéologies, rouvrant les questions historiques laissées en suspens depuis cinquante ans, a laissé les contemporains désespérés. En purgeant son histoire, l'Occident s'adonne aux plaisirs de la mémoire, offrant à chacun sa vérité. Les préventions de la France contre la Turquie, à grands coups d'injonctions historiques autour des questions arméniennes et kurdes, ne font qu'alimenter des interrogations sur l'Union européenne, «*qui absorbe sans enthousiasme et rejette sans passion*» (41). À défaut de politique, la repentance et l'exigence du pardon ne font que révéler l'absence de discours politique pour aujourd'hui, dans l'attente d'un *aggiornamento* de la diplomatie française pour qu'elle épouse son temps, au sens gaullien du terme, c'est-à-dire s'adapte à la mondialisation de la société internationale du XXI^e siècle commençant.

(41) Pascal BRUCKNER, *op. cit.*, p. 54 n.